

# *Le Petit Journal de Saint-Silvain*

## *Janvier 2020*



La Tardes



Août et décembre 2019



*Mairie de Saint-Silvain-Bellegarde*  
*23190 Saint-Silvain-Bellegarde*  
*Tél. : 05 55 67 62 47 ; [mairie.saint-silvain-bel@wanadoo.fr](mailto:mairie.saint-silvain-bel@wanadoo.fr)*

*Rédaction et mise en page : Isabelle Carton, Michèle Alouchy, Alain Bujadoux, Alain Grass, Jean-Marie Bertrand*

## **Le mot du Maire**

*L'obligation de réserve liée à la proximité des élections municipales des dimanches 15 et 22 mars prochains ne m'empêche pas de vous exprimer mes vœux les plus chaleureux pour cette nouvelle année 2020, ainsi que ceux du conseil municipal et de nos deux employés communaux.*

*L'inscription sur les listes électorales reste possible jusqu'au vendredi 7 février. Cette année, le renouvellement des sénateurs, en septembre, concernera la Creuse.*

*Depuis la rentrée scolaire de septembre, la Commune assure de nouveau, le transport des élèves entre l'école et la cantine de Bellegarde. Ceci parce que la nouvelle Communauté de communes n'a pas repris l'intégralité des compétences scolaires précédemment prise en charge par l'ancienne Com-com d'Auzances-Bellegarde.*

*Je souhaite la bienvenue à tous les nouveaux arrivants dans notre Commune.*

*Après les chaleurs et la sécheresse particulièrement éprouvantes de l'été dernier, la situation a bien changé : depuis fin septembre, la pluie n'a guère cessé et nous venons, une nouvelle fois, de passer Noël au balcon !  
Puissent les saisons retrouver un meilleur équilibre.*

*Alain BUJADOUX*

## **Au Conseil Municipal**

Le Conseil municipal a tenu quatre réunions durant le second semestre 2019 : les 26 juillet, 25 octobre, 28 novembre et 13 décembre. Pour plus de détails, vous pouvez consulter, à la Mairie ou sur le site Internet de la Commune (<https://saintsilvainbellegarde.fr>), les comptes rendus de ces réunions, accompagnés des documents soumis au Conseil, ainsi que les textes des délibérations adoptées.

### **• Demandes de DETR 2020**

2020 étant une année de renouvellement du Conseil municipal, il a été décidé de ne présenter des demandes de subvention au titre de la dotation 2020 d'équipement des territoires ruraux (DETR) que pour les seuls investissements routiers, en retenant une sélection des plus urgents. Il reviendra à la nouvelle municipalité éventuellement de choisir entre ces opérations.

Après un examen détaillé de l'état de la voirie communale, les trois opérations suivantes de réfection de chaussée bicouche ont été retenues, pour un montant total de travaux estimé à 44 536,08 € TTC (37 113,40 € HT) :

- la section de la voie communale (VC) n° 1 entre le Petit Rimareix (6 Rimareix) et avant le village de Chez Bardy (jusqu'à la limite Est de la réfection 2019) : 665 mètres de chaussée et 630 mètres de fossés ; 24 198,24 € TTC ;
- la section de la VC n° 5 entre le carrefour avec la route départementale n° 9 et l'entrée du village de Chez Aufaure ; 547 mètres de chaussée et 450 mètres de fossés ; 16 782,00 € TTC ;
- la VC n° 116 entre la route départementale n° 988 et les maisons du village de La Ribière au sud de la route : 112 mètres de chaussée et 60 mètres de fossés ; 3 555,84 € TTC.

### **• FPIC**

La Commune a reçu, au titre de 2019, 3 589,79 € du fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC), contre 4 142,00 € l'an passé. La baisse tient à ce que la dotation allouée à la Communauté de communes, pour elle et les communes membres, a diminué (271 000 € au lieu de 301 000 € en 2018).

### **• Produit 2019 des amendes de police**

Les 348,60 € reçus en 2019 au titre du produit des amendes de police (7 321,00 € pour le canton, partagés également entre les 21 communes du canton) et devant être affectés à la sécurité routière, ont été consacrés à la mise en sécurité de l'entrée/sortie de la place de l'église, soit une contribution de 33,2 % aux 1 050 € HT dépensés pour dégager la visibilité, vers et depuis la voie communale n° 1, par la suppression d'un muret et d'une haie et leur remplacement par une clôture n'obstruant pas la vue.

### **• Bail du bâtiment loué à la société Codechamp**

Le bail commercial de 9 ans conclu avec la société CODECHAMP, pour la location du bâtiment communal situé en bordure de la place de l'église, est arrivé à échéance, pour la seconde

fois, le 31 décembre 2019. Son renouvellement est en cours, pour un loyer annuel, demandé par la Commune, de 5 393,96 € (+ 10 % par rapport au montant au 1<sup>er</sup> janvier 2019), assorti d'une indexation sur l'indice des loyers commerciaux (ILC), et non plus d'habitation (ICC).

- ***Fin des travaux d'aménagement du bourg***

Si le marché du lot 2 (pavés ; entreprise POCHEBONNE ; 49 770,00 € HT) s'est soldé par une économie de 160,00 €, un avenant a dû majorer de 415,00 € le marché du lot 3 (mur de soutènement de la terrasse de l'ancien presbytère et escaliers ; entreprise POCHEBONNE ; 24 835,00 € HT). Le surcoût de 740 € résultant des demandes de l'architecte des bâtiments de France pour le jointoiement du mur de soutènement n'a été que partiellement compensé par l'économie de 325 € réalisée sur les escaliers (740,00 € - 325,00 € = 415,00 €).

L'ensemble des nouveaux aménagements du bourg a été inauguré le samedi 31 août.

Grâce aux deux prises de courant installées sur le pignon du bâtiment loué par la Commune à la société CODECHAMP, l'entreprise BOULANGER de Moutier-Rozeille propose ses pizzas, ses burgers et fondus creusois depuis septembre dernier, sur la place de l'église, chaque dimanche soir à partir de 18 heures.

Un panneau installé à l'entrée de la place de l'église invite désormais les usagers de la Mairie à stationner leurs véhicules sur cette place.

- ***Réfection de la façade ouest du bâtiment de la mairie***

Les travaux de peinture du crépi et des huisseries des ailes nord (salle des associations) et sud (école, travaux pris en charge par la Communauté de communes) ont débuté le 17 octobre. Ils se sont achevés début décembre par le remplacement de la porte extérieure de l'aile nord. Les peintures des huisseries de la Mairie et des logements des étages supérieurs ont été rafraichies par la même occasion.

- ***Autres travaux achevés ou en voie d'achèvement***

La réfection et le nouvel équipement de la salle des associations sont complètement terminés.

La rénovation de l'éclairage de l'église, avec des lampes LED à faible consommation, a débuté en décembre. La mise en service est prévue pour janvier.

Détériorée en un endroit, la face extérieure du mur nord du cimetière va être réparée en début d'année (1 350 € HT). Des claustras vont être installés à Chez Vilatte pour masquer les conteneurs de déchets ménagers (450 € HT).

- ***Navette scolaire entre Saint-Silvain et Bellegarde***

Le transport (4 jours/semaine pendant 36 semaines, soit 144 jours/an), en car de 22 places, des élèves de l'école de Saint-Silvain jusqu'à, et depuis, la cantine de l'école de Bellegarde<sup>1</sup> incombe désormais à la Commune, et non plus à la Communauté de communes, en raison du nouveau périmètre retenu pour les compétences communautaires en matière scolaire.

---

<sup>1</sup> Cette navette n'entre pas dans le cadre du « transport scolaire ». Celui-ci, de la compétence de la Région, concerne exclusivement les trajets entre les domiciles des élèves et leurs établissements scolaires.

A l'issue d'une consultation de trois transporteurs, dont deux ont présenté une offre, la Commune a choisi l'entreprise EUROPE VOYAGE de Guéret : son offre a été la moins chère, à 57,00 € TTC/jour, soit une dépense annuelle pour la Commune de 8 208,00 € TTC, devant l'entreprise MIGNATON de Felletin avec une offre à 63,50 €/jour (attributaire par la Com-com du marché pour l'année scolaire 2018/2019 pour 62,20 € TTC/jour, soit 8 956,80 € TTC pour l'année scolaire).

### • **Réorganisation du transport scolaire**

Désormais autorité organisatrice du transport scolaire (depuis la rentrée scolaire 2017-2018, en application de la loi NOTRe), la Région Nouvelle-Aquitaine a introduit, en 2019, certains changements de règles, concernant notamment les tarifs et les contributions des autres collectivités territoriales, qui suscitent de vives réactions dans toute la Creuse, notamment :

- dès septembre 2019, le relèvement à 195 €/an du versement acquitté par les parents en cas de situation dérogatoire, en particulier lorsque l'élève fréquente un établissement autre que celui dont il relève normalement ;
- surtout, à partir de septembre 2022, le relèvement de 1 à 3 kilomètres de la distance minimale, entre le domicile de l'élève et son établissement scolaire, à partir de laquelle le transport scolaire est assuré (sinon le surcoût devra être pris en charge par les collectivités territoriales de proximité qui souhaiteraient néanmoins assurer le ramassage en tant qu'autorités organisatrices de deuxième niveau) ;
- à partir de septembre 2022 également, la présence obligatoire, dans les véhicules de plus de 9 places, d'un accompagnateur pour les élèves des classes maternelles, la Région ne prenant en charge que la moitié du coût de l'accompagnateur.

Ces modifications étant manifestement inadaptées à un département rural comme la Creuse, d'autant plus en zone de montagne comme c'est le cas à Saint-Silvain, le Conseil municipal s'est associé à une motion de contestation promue par l'Association des maires et adjoints de la Creuse (AMAC).

### • **Chemin à créer entre la fontaine saint Silvain et l'ancien relais de télévision**

Décidée en mai dernier, l'acquisition par la Commune d'une bande de terrain de 3 mètres de large située sur la parcelle forestière AW 140 appartenant à M. et Mme Michel SEJALON, en lisière des deux parcelles AW 126 (taillis) et AW 125 (terre) appartenant à M. Jean ALLAIRE, requiert un bornage. Il s'agit de créer une boucle de promenade, facilement praticable en famille, depuis le bas du bourg et le chemin de la fontaine saint Silvain avec retour au bourg par le chemin des écoliers en passant notamment par cette bande de terrain.

Venu sur les lieux, le géomètre-expert (CADexperts d'Aubusson) a estimé nécessaire, pour ce bornage, d'effectuer un repositionnement précis, donc coûteux, de la limite entre les parcelles AW 140 et AW 125, étant donné la configuration actuelle de la lisière entre les deux (terrain chahuté, ronciers à cheval sur les deux parcelles). Une alternative *a priori* préférable va être explorée, consistant à réunir sur place les trois parties prenantes, à savoir M. et Mme SEJALON, M. ALLAIRE et la Commune, pour convenir ensemble, sur les lieux, des limites à retenir pour le bornage.

- **Autres chemins ruraux**

Deux camions de tout-venant ont été livrés à La Pradelle pour boucher les ornières du chemin vers Tardes, à charge pour les habitants de procéder au nivellement.

Sur le chemin de Chez Bardy aux Trois-Ponts, l'entreprise SIMONET a remanié l'empierrement défectueux dans le secteur de Barenteix et y a curé et consolidé le fossé.

L'élargissement et l'empierrement du chemin au-dessus du Chassain sont terminés.

Retardés par l'exploitation forestière voisine, les travaux de maîtrise des eaux de ruissellement sur le chemin de la carrière à Sannegrand devraient intervenir sous peu.

- **Bâtiment pour un centre de santé**

Les deux conseils municipaux de Saint-Silvain et de Bellegarde ont approuvé, les 18 novembre et 13 décembre, la création d'un syndicat de communes (ou de tout autre dispositif juridique équivalent) réunissant les deux communes à parité pour la construction et la location d'un bâtiment destiné à héberger le centre de santé coopératif actuellement en projet pour le secteur de Bellegarde.

- a) **Le centre de santé**

Le projet vise à anticiper un désert médical annoncé avec le départ à la retraite, dans les deux à trois ans, des médecins généralistes actuels du secteur de Bellegarde. Il est porté par l'*Association de préfiguration et d'accompagnement du centre de santé pour le secteur de Bellegarde-en-Marche*<sup>2</sup>.

Il consiste à créer et à faire fonctionner un centre de santé au sens du code de la santé publique : les professionnels de santé, notamment les médecins généralistes, et les autres personnels y exerceront tous en tant que salariés. Il emploiera deux puis trois médecins généralistes, un infirmier « ASALEE » (à mi-temps), un responsable administratif (à mi-temps) et deux secrétaires/assistantes médicales (temps plein). Il délivrera des soins de premier recours (consultations, visites) et d'autres actions de santé, notamment de prévention et d'éducation. Il appliquera le tiers payant. Implanté à Bellegarde, près de l'EPHAD, il sera ouvert 5 jours/semaine (8h-20h) et le samedi (8h-12h), soit 64 heures/semaine. Il pourra, le cas échéant, disposer d'une, voire plusieurs, antennes (20 heures d'ouverture/semaine).

- b) **La société coopérative gestionnaire**

Ce centre de santé sera géré par une entreprise d'économie sociale et solidaire, à statut commercial de droit privé, constituée en *société coopérative d'intérêt collectif (SCIC)*. Ses comptes devront être équilibrés. Les produits proviendront des rémunérations des consultations et visites (65 %), effectuées par les médecins et l'infirmier, et des dotations spécifiques de l'assurance maladie (35 %). Les charges seront constituées essentiellement des salaires et des charges salariales (85 % du total). Le besoin en fonds de démarrage et de roulement sera financé par le capital et d'autres fonds propres, ainsi que par des contributions de l'Agence régionale de santé (ARS) et de la Région Nouvelle-Aquitaine.

---

<sup>2</sup> Les membres du conseil municipal de Saint-Silvain par ailleurs membres du conseil d'administration de cette association n'ont pas pris part aux votes des délibérations du conseil municipal relatives au centre de santé concerné et au bâtiment destiné à l'héberger.

Comme dans toute société coopérative, les associés auront chacun une voix par personne physique ou morale, quelle que soit sa participation au capital. Ils se répartiront en trois collèges : les représentants des usagers du centre, ses salariés, ses partenaires (pas plus de 50 % de collectivités ou établissements publics).

### ***c) Le besoin en locaux***

Le centre requiert une construction neuve, de préférence, de plain-pied, aux normes PMR, RT 2012, etc., fibrée et aux meilleurs standards de qualité architecturale et énergétique. La superficie nécessaire est d'environ 250 m<sup>2</sup> de bâti (intérieurs), avec quinze places de parking. Le coût prévisionnel de la construction est estimé à 500 000 € HT (hors terrain), avec les quinze places de parking. La société coopérative n'étant pas à même de financer elle-même la réalisation du bâtiment, elle a prévu d'en être locataire (loyer mensuel de l'ordre de 1 000 à 1 500 €).

### ***d) La maîtrise d'ouvrage du bâtiment***

Une maîtrise d'ouvrage publique a été privilégiée, s'agissant d'un projet innovant et structurant de création d'entreprise générateur de sept emplois directs dans le secteur de Bellegarde, voire plus ultérieurement, dans un domaine d'activité, la santé, primordial pour le maintien et le développement démographique, économique et social du secteur. La Communauté de communes<sup>3</sup> a été sollicitée mais n'a pas donné suite : une aide au titre de sa compétence en matière de santé a été considérée juridiquement impossible pour un centre de santé en raison de la formulation restrictive des statuts communautaires actuels ; une aide au titre du développement économique (formule des ateliers relais) a été écartée, le 26 novembre, par le conseil communautaire.

A défaut, une opération conjointe des deux communes de Bellegarde et de Saint-Silvain, agissant à parité, a donc été mise sur pied. Ainsi partagés en deux, les engagements revenant à chaque commune restent dans des limites raisonnables. Juridiquement, les deux communes sont compétentes dès lors que la Communauté de communes estime ne pas l'être. La constitution d'un syndicat de communes réunissant les deux communes spécifiquement pour cette opération est apparue la formule la plus adéquate, sans écarter pour autant toute autre possibilité juridiquement équivalente.

### ***e) Les conditions de l'opération***

Le syndicat de communes construira le bâtiment, sur un terrain apporté par la commune de Bellegarde, et le louera ensuite à la société coopérative, en location simple ou en crédit-bail, moyennant un loyer qui devra, en 15 ans au maximum, rembourser tous les emprunts souscrits et toutes les charges, notamment financières, afférentes.

Plusieurs conditions expresses ont été mises au lancement de l'opération. Il faut notamment que les subventions couvrent au moins 70 % du coût hors taxe de la construction (350 000 € sur 500 000 €). L'engagement des deux communes s'élèvera donc à 150 000 € au maximum (75 000€ pour chaque commune) de garantie d'emprunt et à 200 000 € au total (100 000 € pour chaque commune) en incluant les frais financiers et autres sur 15 ans. Un loyer mensuel de 1 100 € acquitté par la société coopérative pendant ces 15 ans permettra de rembourser l'ensemble de ces

---

<sup>3</sup> Auparavant, la Communauté de communes avait commandé, et cofinancé (2 000 €) avec l'ARS (6 000 €) et la Région (1 000 €), l'étude de faisabilité (9 000 €) du projet réalisée cet été par la Fabrique des centres de santé, un cabinet conseil associatif relevant de la Fédération nationale des centres de santé. Cette étude a permis au projet de concourir, fin septembre, dans le cadre de l'appel à candidatures 2019 de l'ARS pour le soutien à la création et au démarrage des centres de santé.



engagements. Il faut aussi que l'Agence régionale de santé (ARS) sélectionne la candidature de ce centre de santé pour l'attribution des aides 2019 de l'Agence<sup>4</sup>.

Les risques ont été pesés : le principal est que le centre ne parvienne pas à recruter des médecins en nombre suffisant et que la société coopérative soit, de ce fait, dans l'impossibilité d'acquitter le loyer ; en pareil cas, le syndicat récupérerait l'usage du bâtiment et devrait trouver un autre locataire ou un acquéreur.

La demande de DETR 2020 pour la construction du bâtiment du centre de santé a été présentée par la commune de Bellegarde, l'implantation étant prévue sur son territoire, mais elle l'a été pour le compte conjoint des deux communes et du futur syndicat de communes qui les réunira pour cette opération. La préfète a été saisie de la demande de création du syndicat.

### • ***Lignes électriques***

L'enfouissement de la ligne moyenne tension entre Sannegrand et Chez Mursolles est confirmé. Deux transformateurs seront installés à Sannegrand et à Chez Mursolles.

S'agissant de la ligne moyenne tension entre Rimareix et La Pradelle, le Syndicat départemental des énergies de la Creuse (SDEC) et ENEDIS ont fini par reconnaître l'existence de coupures accidentelles longues, mais en indiquant que l'origine des « défauts » constatés se situerait en amont, plutôt que sur cette portion de ligne elle-même. Il est pourtant avéré que cette partie de réseau est en mauvais état. Des travaux n'étant toujours pas planifiés à ce jour, une nouvelle intervention va être effectuée auprès du SDEC et d'ENEDIS.

### • ***CLECT***

Appelé à se prononcer, comme tous les conseils municipaux des cinquante communes de la Communauté de communes, le Conseil municipal de Saint-Silvain a approuvé les propositions faites par la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT ; deux représentants par commune : un titulaire et un suppléant, respectivement Alain BUJADOUX et Michèle ALOUCHY pour Saint-Silvain) pour deux transferts de charges consécutifs à la fusion des trois anciennes communautés de communes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 : l'un relatif aux contributions pour le service départemental d'incendie et de secours (SDIS) ; l'autre relatif à la compétence « service des écoles et construction, entretien et fonctionnement de l'ensemble des équipements de l'enseignement primaire ».

Les transferts en cause ne concernaient directement que les communes des deux anciennes communautés de communes de Chénérailles et du Haut Pays Marchois (Crocq), car, à la différence de celle d'Auzances-Bellegarde, ces deux anciennes com-com n'exerçaient pas les deux compétences concernées, aujourd'hui exercées par la nouvelle com-com. Dans les deux cas, la CLECT pouvait proposer soit la clé de partage de droit commun, avec un transfert des charges entre les seules communes directement concernées et la nouvelle communauté de communes, soit une modalité dérogatoire de son choix, susceptible d'impliquer tout ou partie des autres communes de la Com-com. Elle a choisi de proposer la clé de partage de droit commun et donc de cantonner les transferts de charges aux seules communes directement concernées. Autrement dit, les propositions ont laissé en dehors du partage de charges les communes de l'ancienne com-com d'Auzances-Bellegarde, dont Saint-Silvain.

---

<sup>4</sup> Postérieurement à la dernière réunion du conseil municipal, par un courrier reçu le 15 janvier 2020, l'ARS a notifié la sélection, au titre de 2019, de la candidature au centre de santé et l'attribution d'un soutien de 75 000 € pour sa création et son démarrage.



- ***Service public intercommunal de l'assainissement***

Le Conseil a approuvé le rapport annuel 2018 sur le prix et la qualité du service public intercommunal de l'assainissement, assuré par la Communauté de communes (excepté pour les communes relevant du syndicat intercommunal d'adduction d'eau potable et d'assainissement [SIAEPA] de la région de Crocq).

Saint-Silvain fait partie des communes où l'assainissement est exclusivement « non collectif », autrement dit individuel (7 202 installations et 8 335 habitants concernés dans toute la Communauté de communes). L'intervention de la Communauté de communes s'y limite au contrôle des installations, assuré par un prestataire, Veolia, dont le contrat en cours s'achèvera en février 2020. Dans les communes où il est collectif, l'assainissement est assuré au moyen de 20 stations d'épuration, bientôt complétées par deux nouvelles, celles de Reterre et du Compas. Les stations de Bellegarde, Chénérailles, Mainsat et Saint-Médard-La-Rochette sont en fin de vie. Celle d'Auzances est en cours de remplacement. Ainsi, cet assainissement collectif requiert-il actuellement, de la part de la Communauté de communes, un effort d'investissement important. Etant précisé que les communes, comme Saint-Silvain, où l'assainissement n'est pas collectif ne contribuent pas aux coûts de l'assainissement des communes où l'assainissement est collectif.

- ***Service public intercommunal de l'eau potable***

Le conseil a également approuvé le rapport 2018 du service public intercommunal de l'eau potable, assuré par le syndicat d'alimentation en eau potable (SIAEP) de la Rozeille et son délégué-taire (affermage), l'entreprise Lyonnaise des eaux Suez Environnement (contrat 2018-2022).

Ce réseau de 1 098 km dessert environ 12 570 habitants (8 334 abonnés, dont 141 à Saint-Silvain à fin 2018) d'une cinquantaine de communes relevant des trois communautés de communes de Creuse Confluence, Creuse Grand Sud et Marche et Combraille en Aquitaine. L'essentiel (93,60 %) de la ressource en eau provient de prises d'eau en surface sur la Rozeille (barrage de Beissat). Deux stations traitent l'eau, à Magnat-l'Etrange et à Poussanges. La consommation moyenne annuelle par abonné a été de 84,71 m<sup>3</sup> à fin 2018. Pour une facture type de 120 m<sup>3</sup>, le prix TTC au 1<sup>er</sup> janvier 2019 était de 325,73 € TTC, soit 2,72 €/m<sup>3</sup>, contre 2,75 € au 1<sup>er</sup> janvier 2018 (-1,09 %), la part revenant à la collectivité étant de 125,91 € (inchangée), celle du délégué-taire de 155,20 € (+ 2,84 %) et les taxes et redevances de 44,62 € (- 16,14 %).

- ***Activités GEMAPI de la Com-com***

La Communauté de communes a réalisé une plaquette, disponible à la Mairie, présentant sa compétence et son activité en matière de **gestion des milieux aquatiques** et de la **prévention des inondations** (GEMAPI). Y est aussi expliquée la nouvelle taxe additionnelle, dite GEMAPI, qu'elle a créée pour en financer le budget, apparue pour la première fois sur les avis de taxes foncières bâti et non bâti pour 2019.

Chargée, dans ce cadre, de coordonner l'élaboration du contrat territorial de bassin concernant les Hautes vallées du Cher (bassins de la Voueize, de la Tardes et du Cher jusqu'au barrage du Prat), elle a missionné le bureau d'études GEONAT pour réaliser l'étude préalable à ce contrat. Pour leur travail de prospection de certaines parties des cours d'eau concernés, des personnels de GEONAT sont donc susceptibles de passer sur les berges appartenant aux riverains, entre autres sur le territoire de la commune de Saint-Silvain.

- ***Personnel communal***

La promotion de Madame Stéphanie GUINOT, secrétaire de mairie, du cadre d'emploi

d'adjoint administratif principal (catégorie C), en première classe, au cadre d'emploi de rédacteur principal (catégorie B), en deuxième classe, à la suite de sa réussite à un examen professionnel, a nécessité la création d'un emploi de rédacteur principal de deuxième classe (17 heures par semaine) au lieu et place de l'emploi d'adjoint administratif de première classe (17 heures par semaine), ainsi qu'une modification du barème du régime indemnitaire des personnels de la Commune.

### • ***Indemnité facultative allouée au comptable de la Commune***

Le Conseil a alloué, comme chaque année, au comptable de la Commune, le trésorier d'Auzances, agent de la DDFIP de la Creuse, l'indemnité facultative dite « de conseil ». Celle-ci s'élèvera, pour le comptable actuel, en fonction depuis le 1<sup>er</sup> avril dernier, M. Jean-Pierre LANNET, à 179,65 € bruts (162,54 € nets) au titre de l'année 2019.

### • ***Salle polyvalente***

Les comparaisons d'occupation de la salle polyvalente de Saint-Silvain avec les salles des communes voisines montrent que celle de Saint-Silvain est parmi les plus utilisées. Pour autant, son taux d'occupation reste faible et ne suffit pas à couvrir les frais fixes induits. Ces comparaisons laissent aussi à penser que le prix de location influe apparemment peu sur le taux d'occupation. Des marges de manœuvre existent donc probablement pour la tarification de la salle.

Un avis a été demandé à un architecte sur les possibilités de doter l'entrée de la salle d'un haut-vent et d'adjointer un local de stockage des matériels.

### • ***Questions diverses***

Les familles titulaires d'une concession dans le **cimetière** sont invitées à indiquer à la Mairie l'identité des personnes inhumées (ou probablement inhumées) dans leurs caveaux familiaux. En l'absence, jusqu'à une période récente, de répertoires des inhumations et même des concessions pour les plus anciennes, les indications mentionnées sur les tombes ne permettent pas, dans beaucoup de cas, d'identifier les titulaires actuels.

**Les deux projets de construction**, respectivement dans le bas du bourg et aux Barris, pour lesquels des demandes de dérogation avaient été appuyées par le Conseil municipal ont finalement été abandonnés avant que les dérogations ne soient demandées. Le projet aux Barris a été repris à Sannegrand et le permis de construire a été accordé.

Si la consommation électrique pour le **local mis à disposition de l'association de chasse (ACCA)** sur le terrain communal (1 400 kW en 2018, 1 550 kW en 2019) a dépassé le quota de 1200 kW/an pris contractuellement en charge par la Commune, c'est en raison de la consommation imputable à la Course de Côte de fin juillet (104 kW en 2019) et à la fête champêtre du mois d'août (260 kW en 2019).

La **vidéo-surveillance de l'église** est en fonction et la signalétique extérieure requise est en place.

Les possibilités d'installation de **récupérateurs d'eau pluviale** depuis les toitures de la mairie et de l'ancien presbytère vont être étudiées.

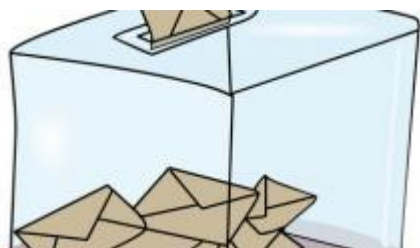
L'exploitant forestier qui, après le broyage des rémanents de la récente coupe de résineux effectuée dans ce secteur, a laissé des restes de rondins sur le bord du **chemin de la carrière à Sannegrand** a été rappelé à l'ordre, y compris pour n'avoir pas demandé l'autorisation d'occuper cet espace public.

En signe de solidarité avec la **commune ardéchoise du TEIL** durement éprouvée par un tremblement de terre le 11 novembre dernier, un don de 100 € lui a été adressé par la Commune de Saint-Silvain, comme participation à la reconstruction du Patrimoine.

**Le Noël des aînés** a concerné 43 bénéficiaires en 2019 (déduction faite de 5 renoncements), dont 22 ont opté pour un repas au restaurant La Vallée gourmande et 21 pour un colis.

Munie de l'attestation nécessaire établie par le Maire, une habitante de Sannegrans pourra faire stériliser, par la Fondation Brigitte Bardot, les **chats errants** qui prolifèrent dans le secteur.

## Listes électorales



Avis aux futurs électeurs non encore inscrits sur la liste électorale : pour participer aux élections municipales des 15 et 22 mars prochains, vous avez jusqu'au vendredi 7 février au plus tard pour demander à être inscrit, soit à la Mairie, soit par courrier, soit en ligne sur le site [service-public.fr](http://service-public.fr).

## AGARDOM, un service d'aide et d'accompagnement à domicile



Depuis plus de 55 ans, AGARDOM intervient dans les familles et les accompagne dans tous les gestes de la vie quotidienne. C'est un véritable engagement solidaire. Ses 250 salariés interviennent 7j/7 auprès des personnes âgées, handicapées, actifs pour de l'entretien du logement ou pour de la garde d'enfant. Le métier évolue, les besoins aussi, c'est pourquoi les intervenants sont régulièrement formés pour effectuer différentes tâches : aide à la toilette, à l'habillage, préparation et encadrement de repas, lever, coucher, entretien du logement.

### *Besoin d'explications, de conseils ?*

Les responsables de secteur étudient avec les familles leurs besoins et les financements possibles. Pour plus de renseignements : 05 55 83 35 00. Des permanences ont lieu régulièrement, Bellegarde-en-Marche, Felletin, Auzances, Boussac, Ahun, Lavaveix, Chénérailles, Gouzon, Crocq, Mérinchal, Gentioux.

*A la recherche d'un travail ou d'un complément de salaire ?* dans le cadre de ses interventions, l'AGARDOM est régulièrement à la recherche de candidatures.

Agardom – Esplanade Charles de Gaulle 23200 Aubusson  
05 55 83 35 00 – [agardom@agardom.fr](mailto:agardom@agardom.fr)



## ***Etat-civil et nouveaux arrivants***

### **Décès :**

- Madame Georgette MOURLON, le 5 décembre 2019, de Malleret.

*Toute notre sympathie à la famille*

### **Nouveaux arrivants :**

- Madame Pauline BRAULT, Monsieur Erwan MARTIN et leur petite fille Ellie, à Chez Villatte,
- Monsieur Damien BONNAUD, à Chez Bardy.
- Monsieur et Madame Luc BENARD, à La Ribière-Franche.

*Bienvenue dans notre Commune*

### **Une maison revit :**

- Alexandre BOURDERY et Manon BELLIDO ont rénové la maison des grands-parents d'Alexandre, Arlette et Jean BOURDERY de Bagnard.

*Quel plaisir de voir des jeunes s'installer dans notre Commune.*

## ***Vie scolaire***

### **Les effectifs et l'organisation de la rentrée 2019** (conseil d'école du 12 Novembre 2019)

- Mme Hélène JOSEPH (Saint-Silvain) : 9 CM1 + 8 CM2 = 17 élèves
  - Mmes Sabrina SAINSON et Delphine PEYNOT : 10 CE1 + 7 CE2 = 17 élèves
  - Mme Nathalie de LAGUERENNE : 11 GS + 7 CP = 18 élèves
  - Mme Peggy COUTAUD : 9 MS + 9 PS + 0 TPS = 18 élèves
- TOTAL = 70 élèves soit une augmentation de 6 élèves par rapport à la prévision de juin.

#### Délégués de parents d'élèves :

- Maternelle : Cindy BOUDARD, Caroline DUPLÉIX,
- GS-CP : Rachel MARIAZ, Angèle PODETTI,
- CE1-CE2 : Emilie MARTIN, Pamela SCHAEFFER,
- CM1-CM2 : Karen MALLET, Céline RAMIREZ.

Du nouveau à la cantine : un repas végétarien une fois/semaine (obligation depuis début novembre)



Potage,  
Œufs en béchamel,  
semoule,  
Petits suisses

Brocolis-chou-fleur en vinaigrette,  
Pizza au fromage,  
Salade d'ananas

Carottes râpées,  
Fondu-frites,  
Panna cotta caramel au beurre salé

Salade de lentilles,  
Tartiflette sans lardon,  
Salade,  
Crème brûlée

## *Il y a quelques années à l'école de Saint-Silvain*



### haut de gauche à droite :

1 : Jean-Jacques PIECH, 2 : non identifié, 3 : Jean-Pierre VILLATTE, 4 : Serge PINGUET, 5 : André CARRIER,  
6 : Serge CHANTREAU, 7 : Philippe LEBAYLE, 8 : Alain JANICAUD, 9 : Roland PASSAVY

### 2ème rang de gauche à droite :

1 : Josette PASSAVY, 2 : Renée PRADELLE, 3 : Martine VERDIER, 4 : Monique JANICAUD, 5 : Nicole BELLAT,  
6 : Annie ROUGERON, 7 : Micheline CHANTREAU, 8 : Claudine PALMY, 9 : Brigitte LEBAYLE, 10 : Nicole TREPIED,  
11 : Patrick CARTON

### 3ème rang (debout) de gauche à droite :

1 : Gilbert COLAS, 2 : Annie CAUQUOT, 3 : Nicole BOURDERIONNET, 4 : Michèle MOURTERON, 5 : Martine MOURTERON,  
6 : Nicole ROUGERON, 7 : Annie COLAS, 8 : Danielle CAUQUOT, 9 : Marie-Paule BAGNARD, 10 : Françoise BARTAIRE,  
11 : Michèle PETIT, 12 : Jean-Pierre ROUGERON, 13 : Christian JANICAUD

### 4ème rang de gauche à droite :

1 : Jean-Pierre BONNAUD (derrière), 2 : Claude PALMY, 3 : Serge BOURDERIONNET, 4 : Bernard COLAS,  
5 : Christian PASSAVY, 6 : Yves VILLATTE, 7 : Pierre BELLAT, 8 : Jean-Noël CAUQUOT, 9 : Jean-Claude VILLATTE,  
10 : Daniel CHANTREAU, 11 : Jean-Claude PETIT, 12 : Jean-Louis PETIT



## Du nouveau dans la Commune



Camion pizza  
le dimanche soir  
de 18h à 21h  
parking de l'église

07 71 18 47 46

Pizza	Pizza	Burger
		
<p><b>Margarita :</b> Tomate, mozzarella, olives..... 7€</p> <p><b>Reine :</b> Tomate, jambon blanc, champignons, mozzarella, origan, oeuf..... 9€</p> <p><b>Roquette :</b> Tomate, tomates fraiches, jambon cru, parmesan, mozzarella, roquette, sauce balsamique..... 10€</p> <p><b>Centre :</b> Tomate, bleu d'auvergne, st nectaire, chèvre, mozzarella..... 10€</p> <p><b>Biquette :</b> Tomate, jambon blanc, chèvre, miel, mozzarella..... 10€</p> <p><b>Végétarienne :</b> Tomate, poivrons, champignons, pomme de terre, oignons, maïs, mozzarella..... 9€</p> <p><b>Calabraise :</b> Tomate, anchois, câpres, olives, mozzarella..... 10€</p>	<p><b>Creusoise :</b> Crème fraîche, pomme de terre, camembert creusoise, jambon cru, mozzarella..... 10€</p> <p><b>Calzone (chausson) :</b> Tomate, champignon, jambon blanc, mozzarella, oeuf..... 10€</p> <p><b>Périgourdine :</b> Tomate, magret fumé, gésier de volailles, champignons, mozzarella..... 10€</p> <p><b>Mexicaine :</b> Tomate, merguez, chorizo, poivrons, mozzarella, origan..... 10€</p> <p><b>Cannibale :</b> Tomate, viande hâchée, oignons, champignons, oeuf, mozzarella..... 10€</p> <p><b>La Moutier :</b> Tomate, aubergines grillées, courgettes grillées, lamelles de poulet grillées, mozzarella, origan, tomates séchées..... 10€</p> <p><b>Pizza enfant :</b> Base margarita + ingrédient... 5€</p>	<p><b>Le creusoise :</b> Pomme de terre paillason, viande hâchée, cheddar, fondu creusoise..... 10€</p> <p><b>L'auvergnat :</b> Pomme de terre paillason, viande hâchée, cheddar, st nectaire, bleu d'auvergne..... 10€</p> <p><b>Le végétarien :</b> Pomme de terre paillason, légumes, cheddar (huile d'olive, oignons, champignons, poivrons, herbes de provences), chèvre..... 10€</p> <p><b>Pencas creusoise</b> (sans gluten)</p> <p><b>Le fondu creusoise (complet) :</b> Jambon cru, frites, fondu creusoise..... 8€</p> <p><b>Le fondu creusoise (dégustation) :</b> Frites, fondu creusoise..... 6€</p>



## AR'THE

**Caroline DETCHENIQUE**, du Chassain,  
Vendeuse de thé depuis une dizaine d'années  
en région parisienne et sur différents salons,  
marchés médiévaux et marchés de Noël,  
souhaiterait cultiver des théiers sur notre  
commune : activité totalement innovante pour  
la Creuse !



Neuf pieds sont déjà plantés depuis 3 ans et s'acclimatent à nos saisons particulières.

Caroline est à la recherche de 3 000 m<sup>2</sup> maximum de terrain agricole à acheter, à Saint-Silvain bien sûr et à proximité du Chassain de préférence.

Son entreprise se nomme AR'THE. Vous pouvez la joindre au 06 16 93 52 20 ou par [aconyt@hotmail.fr](mailto:aconyt@hotmail.fr)

## MADE IN SANNEGRAND !



Angélique **BREDIER**, de Sannegrand, a créé son auto-entreprise en juillet 2017 : création en tissus d'accessoires pratiques et décoratifs à destination des enfants (mobiles, veilleuses, pochettes dessins, trousse, tirelire, bavoirs, chaussons, etc.).

Autodidacte, Angélique a commencé à coudre lorsqu'elle était enceinte de son fils Gaby et c'est depuis devenu une passion.

On peut la retrouver sur différents marchés de la région, sur Facebook et bientôt sur son site internet.





## ART DESIGN 3D



**François MONTAGNON**, le « Géo trouve-tout » de Buxerette, a conçu puis fabriqué de A à Z une machine à commande numérique qui découpe au laser et usine en trois dimensions (2485 mm x 1 385mm x 200 mm) toutes sortes de matériaux tendres tels que l'aluminium, le bois ou le plexiglas. Ses logiciels lui permettent de numériser en 3 D tout objet, animal ou personne, que la machine reproduit ensuite à l'identique, également en 3 D, dans le matériau choisi. Il réalise aujourd'hui principalement des luminaires (en forme d'ananas, entre autres), mais aussi des quilles de bowling ou des bouteilles.

Auto-entrepreneur, il vient de s'installer à Buxerette où il profite de ses week-ends pour satisfaire sa passion de créer.

Si vous êtes intéressé, vous pouvez le joindre par tél. au 06 77 18 45 75 ou par courriel à : [contact@artdesign3d.fr](mailto:contact@artdesign3d.fr), de préférence le week-end (il continue de travailler en semaine dans une entreprise de Brive).



## ***Les enfants de l'école actuelle de Saint-Silvain***



## ***Les temps forts de la Commune***

### ✓ **Les 27 et 28 juillet : Course de côte de la Tardes**

La 20ème édition de la Course de côte de la Tardes s'est déroulée fin juillet dernier après une année d'interruption. L'association locale organisatrice, présidée par Aurélie RODRIGUES GASPAR, a été accompagnée par une nouvelle ASA (Association de Sport Automobile) pour la reprise de l'épreuve. La très bonne entente entre les 2 équipes a permis la réussite de ce week-end.

Pour 2020 l'épreuve est inscrite au calendrier des 25 et 26 juillet prochains. Nul doute que ce week-end sera à nouveau un moment convivial et festif, et que le spectacle proposé par les pilotes plaira toujours autant.

Si des personnes sont intéressées pour aider à la réalisation de cette manifestation, qu'elles n'hésitent pas à se faire connaître, que ce soit pour rejoindre le bureau de l'association ou pour être bénévoles.

L'Assemblée Générale de l'association se déroulera en début d'année, probablement en février.



### ✓ **Samedi 17 août : Fête champêtre au terrain communal**

Pour la 4<sup>ème</sup> année consécutive, l'ACCA a organisé sa journée festive d'été. Son Président, Dominique BONNAUD, était très satisfait du succès rencontré une nouvelle fois par cette manifestation.





Lui et son équipe de bénévoles avaient bien fait les choses, le programme proposé ne pouvait qu'inciter les gens à venir : concours de chevaux de traits, initiation au tir-à-l'arc, démonstration de chiens de troupeaux, batteuse à l'ancienne, démonstration de chasse à courre aux sons des cors de chasse, concours de pétanque avec 36 doublettes, vide-grenier toute la journée. La manifestation s'est terminée en soirée par un repas qui a attiré plus de 150 convives.



### ✓ Samedi 31 août : Inauguration du nouvel aménagement du bourg



Parmi les invités, étaient notamment présents le sous-préfet d'Aubusson, la présidente du conseil départemental, le président de la Communauté de communes, le suppléant du député ainsi que d'autres élus départementaux, intercommunaux ou maires de communes voisines. Avec les représentants des entreprises et les habitants de la Commune, cette inauguration, introduite par l'historique des travaux retracé par le Maire de Saint-Silvain, M. Alain BUJADOUX, a réuni, au total, une soixantaine de personnes.



## ✓ **Dimanche 22 septembre : Fête de Saint Silvain**

Le matin, la traditionnelle procession à la fontaine Saint Silvain a été suivie d'une messe à l'église. Ensuite, le repas de la Saint Silvain organisé par le Comité des fêtes, autour d'un excellent couscous, a eu un très grand succès.



## ✓ **Samedi 26 octobre : Pot-au-feu de Silvia**



Comme chaque automne depuis 22 ans, l'association Silvia a organisé sa traditionnelle soirée Pot au Feu animée par le très bel orchestre de Jean-Pierre COUSTEIX.

La réputation de cette soirée n'est donc plus à faire, elle affichait complet encore cette année grâce au travail de l'équipe de bénévoles ! Certains n'hésitent pas à traverser la France et même les frontières pour venir y assister!!!

Le Pot au feu était réussi, le buffet de desserts a fait sensation et les danseurs ont dansé jusqu'au bout de la nuit dans une ambiance très conviviale.

Rendez-vous en 2020 le samedi 24 octobre prochain avec l'orchestre de Jean-Pierre COUSTEIX pour la vingt-troisième édition.

## ✓ **Samedi 9 Novembre : Concours de belote organisé par le Comité des fêtes**

Les gagnants de cette année sont des Aubussonnais et la plus jeune participante Léa LÉBOUCHARD, 11 ans, a été grandement félicitée, plusieurs lots lui ont été remis.





## ✓ Cérémonie du 11 Novembre



Une gerbe a été déposée devant le monument aux morts, par le Maire entouré d'enfants, en présence de l'institutrice de Saint-Silvain, du Maire et de plusieurs élus de Bellegarde, ainsi que des élus et d'autres habitants de la Commune.



Le verre de l'amitié et du souvenir a été servi à la salle des associations tout juste rénovée.

## ✓ Dimanche 17 novembre : Petits-déjeuners Trisomie 21

L'Association Trisomie 21 Creuse, présidée par Agnès BERGINAT, de Mautes, se mobilise chaque année depuis 2010 pour l'opération « Petits déjeuners ». Des bénévoles des 2 communes de Saint Silvain et Bellegarde ont mutualisés leurs efforts et leur enthousiaste pour préparer et distribuer 248 petits déjeuners. La prochaine édition se tiendra en mars 2021.



## ✓ Samedi 7 décembre : Téléthon



La municipalité a offert un pot à l'arrivée et une tombola a été organisée. Les participations pour la marche, vente de gâteaux, tombola et dons ont rapporté la somme de 528 € reversés à l'Association Française Myopathie. Belle réussite ! Merci aux trois communes de Bellegarde, de Saint-Silvain et de Lupersat, à l'association du patrimoine, ainsi qu'aux marcheurs et aux bénévoles.

Pour la 3ème année consécutive, Patrick CARTON, Président de la Commission sentiers CDRP 23, organisateur de la manifestation est satisfait de cette journée de randonnée. Malgré un temps pluvieux, ce sont 37 marcheurs qui ont battu les sentiers de Bellegarde, de Saint-Silvain et de Lupersat soit le matin, soit l'après-midi soit toute la journée. Après avoir pris café, jus de fruits et viennoiseries, les randonneurs sont partis de Bellegarde à 10 heures pour une marche de 8km vers Lupersat où un vin chaud les attendait, offert par l'association du patrimoine. Après une pause pique-nique où ils ont pu acheter des gâteaux confectionnés par les bénévoles, ils sont repartis pour 9 kms vers Bellegarde.

✓ **Le week-end du 21 et 22 décembre : Colis de Noël pour les aînés**

Le Maire et les Conseillers municipaux ont distribués 14 colis individuels, 3 colis couple, 1 colis pour maison de retraite et 22 repas à la Vallée Gourmande.

## A vos Agendas

▶ **Courant mars : fondu-frites organisé par l'Association des P'tits loups.**

▶ **Vendredi 1er mai : Un après-midi à LILOTRESOR de Guéret** (parc de jeux intérieur de 500 m<sup>2</sup>).

Sortie proposé par le Comité des fêtes, pour les enfants et petits-enfants de la Commune de 3 à 12 ans, en co-voiturage.

Inscriptions au 06.88.22.41.08

▶ **Vendredi 8 mai : Cérémonie au monument aux morts à 10h30.**

▶ **vendredi 29 mai : Fête des voisins**

Invitation à tous ceux qui veulent partager une soirée conviviale : retrouvons-nous à la salle polyvalente ; chacun apporte un plat salé, un plat sucré et une bouteille à partager. Une boisson de bienvenue vous sera offerte par le Comité des fêtes.

▶ **Samedi 27 juin matin : Concours de pêche** (route de Chez Aufaure)

▶ **Samedi 27 juin après-midi : Fête de l'école.**

\*\*\*\*\*

### Économisons le papier !

Pour recevoir les prochains numéros du *Petit Journal* de Saint-Silvain par courriel, n'hésitez pas à le demander à la Mairie, en indiquant votre adresse électronique :

- par téléphone au 05.55.67.62.47
- par courriel : [mairie.saint-silvain-bel@wanadoo.fr](mailto:mairie.saint-silvain-bel@wanadoo.fr) .
- par courrier : Mairie - Le Bourg - 23190 SAINT-SILVAIN-BELLEGARDE

NOM : .....

PRENOM : .....

ADRESSE POSTALE : .....

COURRIEL : .....